

Mécomptes publics – Poids de l'histoire

Une mosaïque de régimes de sécurité sociale

Leur fusion permettrait des économies d'échelle



François Ecalte

Un régime de sécurité sociale est défini par une catégorie de la population, les prestations dont elle peut bénéficier et les modalités de financement de ces prestations. Un régime est souvent géré par une caisse particulière.

"Le président Macron s'est engagé à fondre cette mosaïque dans un "régime de retraite universel". L'ambition est grande car l'harmonisation des prestations risque de remettre en cause bien des droits acquis"

L'histoire de la sécurité sociale nous a légué un grand nombre de régimes différents, avec chacun ses règles particulières. Si la couverture maladie universelle et la CSG ont conduit à une certaine unification des régimes d'assurance maladie, la mosaïque des régimes d'assurance vieillesse reste très riche, comme le montre un rapport annexé au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 qui recense 24 régimes obligatoires de base.

24 régimes obligatoires de retraite

Le plus important est bien sûr le régime général des salariés du secteur privé, avec 18,3 millions de cotisants et 13,8 millions de bénéficiaires en 2016. Vient ensuite celui des fonctionnaires civils et militaires de l'État (2,0 et 2,4 millions), dont on peut noter qu'il se distingue de celui des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (2,2 et 1,0 millions) alors qu'ils ont droit aux mêmes prestations. Mais ils sont gérés par des services différents, dont la fusion pourrait pourtant permettre des économies d'échelle.

"Le régime de retraite de l'Assemblée nationale (personnels et députés) a 2 983 bénéficiaires et un nombre "non déterminé" de cotisants"

Le plus petit est le régime spécial des chemins de fer de l'Hérault qui ne compte qu'un unique bénéficiaire ! Le régime des cultes d'Alsace-Lorraine n'en est pas loin avec 7 pensionnés. Le régime du port autonome de Strasbourg a encore 172 cotisants et 209 bénéficiaires ; celui de la Comédie Française 347 cotisants et 405 bénéficiaires. Le régime de la Seita (notre ancien monopole public des tabacs) n'a plus que 13 cotisants mais encore 7 486 pensionnés.

Le régime de retraite de l'Assemblée nationale (personnels et députés) a 2 983 bénéficiaires et un nombre "non déterminé" de cotisants (les services de l'Assemblée ne savent-ils pas combien il y en a ?).

Régimes en répartition

Ce rapport ne recense que les régimes obligatoires de base et laisse donc de côté les presque aussi nombreux régimes complémentaires obligatoires. La France se distingue d'ailleurs des autres pays par la superposition de régimes obligatoires de base et complémentaires, qui fonctionnent quasiment tous en répartition. Dans les autres pays, il y a en général un ou des régimes de base obligatoires en répartition, comme en France mais en moins grand nombre, et des régimes complémentaires en capitalisation auxquels l'adhésion, facultative, se décide souvent au niveau de la branche.

"L'ambition est grande car l'harmonisation des prestations risque de remettre en cause bien des droits acquis"

Le président Macron s'est engagé à fondre cette mosaïque dans un "régime de retraite universel". L'ambition est grande car l'harmonisation des prestations risque de remettre en cause bien des droits acquis, mais il y a manifestement des économies à réaliser sur les coûts de gestion du système.